

Délibération n° 535 du 23 décembre 2025
modifiant la délibération n° 437 du 29 août 2024 portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales et la délibération n° 438 du 29 août 2024 portant désignation des représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération modifiée n° 9 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération modifiée n° 437 du 29 août 2024 portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales ;
Vu la délibération modifiée n° 438 du 29 août 2024 portant désignation des représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs ;
Vu la proposition de délibération n° 203 du 22 décembre 2025 modifiant la délibération n° 437 du 29 août 2024 portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales et la délibération n° 438 du 29 août 2024 portant désignation des représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs ;
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération n° 437 du 29 août 2024 susvisée est ainsi modifié :

- Au point « **2. Commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales** », M. Philippe MICHEL est remplacé par M. Philippe DUNOYER et M. Jean-Gabriel FAVREAU est remplacé par Mme Nina JULIE ;
- Au point « **5. Commission des infrastructures publiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication** », Mme Emmanuelle KHAC est remplacée par M. Jean KAYS ;
- Au point « **6. Commission du travail et de la formation professionnelle** », M. Alesio SALIGA est remplacé par Mme Nina JULIE ;
- Au point « **9. Commission de l'agriculture et de la pêche** », M. Alesio SALIGA est remplacé par Mme Aniseta TUFELE ;
- Au point « **11. Commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières** », Mme Annie QAEZE est remplacée par M. Jean KAYS ;
- Au point « **12. Commission des relations extérieures** », Mme Emmanuelle KHAC est remplacée par M. Jean KAYS ;
- Au point « **15. Commission spéciale relative au développement d'un plan d'aménagement du foncier calédonien** », M. Philippe MICHEL est remplacé par M. Vaimu'a MULIAVA ;

- Au point « **16. Commission spéciale chargée d'identifier et de proposer des solutions pour surmonter les défis actuels de la filière nickel** », M. Philippe MICHEL est remplacé par M. Milakulo TUKUMULI.

Article 2 : L'article 1^{er} de la délibération n° 438 du 29 août 2024 susvisée est ainsi modifié :

- Au point « **Commission consultative pour la gestion du domaine territorial** », Mme Emmanuelle KHAC est remplacée par M. Jean KAYS ;
- Au point « **Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer** », M. Philippe GOMES est remplacé par M. Philippe DUNOYER.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 23 décembre 2025

**La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Veylma FALAEO